

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/ordonnance/2021/10/28/2021043032/justel>

---

Dossier numéro : 2021-10-28/27

## Titre

28 OCTOBRE 2021. - Ordonnance portant assentiment au Traité instituant le Mécanisme européen de stabilité (MES), signé à Bruxelles le 2 février 2012 et à l'Accord modifiant le Traité instituant le Mécanisme européen de stabilité, signé à Bruxelles le 27 janvier et le 8 février 2021

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 01-12-2021 page : 115303

Entrée en vigueur : 11-12-2021

---

## Table des matières

Art. 1-3

---

## Texte

Article [1er](#). La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 39 de la Constitution.

[Art. 2](#). Sortiront leur plein et entier effet :

- le Traité instituant le Mécanisme européen de stabilité (MES), signé à Bruxelles le 2 février 2012 ; et
- l'Accord modifiant le Traité instituant le Mécanisme européen de Stabilité, signé à Bruxelles le 27 janvier et le 8 février 2021.

[Art. 3](#). Les décisions du Conseil des gouverneurs en application des articles 5, paragraphe 6, m), 11, paragraphe 6, 19 et 44, du Traité instituant le Mécanisme européen de stabilité (MES), sortiront leur plein et entier effet.